

## **FINANCEMENT DES SYNDICATS**

Rouge n° 2227, 15/11/2007

# **Le choix de l'indépendance**

**L'affaire des pots-de-vin du syndicat patronal UIMM, sans que l'on connaisse la destination de ces mouvements de fonds, repose la question du financement des syndicats.**

L'actualité a mis la question du financement des syndicats au devant de la scène, après la découverte d'une caisse noire patronale qui servirait, entre autres, à un financement occulte d'organisations syndicales. Ces bruits, non confirmés, ont certainement pour but de salir le syndicalisme. Mais derrière cette question, vient évidemment celle de l'indépendance syndicale : comment parler d'indépendance pour un syndicat qui recevrait un financement sur la base de ses services rendus ? Pour autant, nous voudrions défendre ici une thèse peut-être iconoclaste : l'indépendance est d'abord affaire de choix politique. Le vieil adage d'une existence qui déterminerait la conscience, s'il garde sa pertinence dans de nombreux cas (notamment pour l'absence de choix qu'entraîne une dépendance professionnelle pour de nombreux militants syndicaux ou politiques), ne saurait faire oublier que le fait de se placer dans une telle situation est un choix en lui-même, qu'il faut interroger. L'indépendance est d'abord fondée sur un projet autonome, une capacité à le mettre en œuvre de façon elle aussi autonome, et le financement n'est qu'un aspect de cet ensemble. Cette capacité d'initiative est d'ailleurs un critère juridique pour juger de la représentativité syndicale.

### **Reconnaissance**

Les trois grandes sources de financement que sont l'État, les employeurs et les adhérents, se conjuguent à tous les échelons du mouvement syndical. Les rapports nationaux qui cherchent à cerner la réalité de ce financement chiffrent ainsi à 40 %, voire moins, la part des cotisations dans le financement des confédérations. Mais ceci ne porte que sur le budget confédéral ; chaque fédération, chaque syndicat d'entreprise est aussi concerné. Plus on s'approche de la base, plus la part directement versée par les employeurs augmente, donc plus la dépendance vis-à-vis du patronat est manifeste. La marge de manœuvre d'un syndicat de dix adhérents, avec deux élus au comité d'entreprise, dans une société de 200 salariés, est sans conteste un combat quotidien, les structures extérieures à l'entreprise (union locale, fédération) apportant le recul nécessaire à l'action syndicale.

La source de ce financement est aussi différenciée. La formation syndicale, par exemple, reçoit des financements ministériels. Il peut exister des subventions par des comités d'entreprise au titre de la participation à l'éducation ouvrière ou de la formation des élus et, enfin, les employeurs sont obligés de participer au financement des élus des comités d'hygiène et de sécurité. Les unions locales et départementales peuvent aussi recevoir des subventions de collectivités territoriales, la mise à disposition de locaux en étant une forme fréquente. La mise à disposition de salariés est aussi une forme de financement par les entreprises, qui s'ajoute aux délégations légales. Dans ce domaine, l'indépendance d'un élu, dont la carrière individuelle dépend à la fois du rapport de force et du bon vouloir de la direction, relève de l'existence d'une vie syndicale autonome et du choix de positionnement de cet élu vis-à-vis de la direction.

La question du financement s'inscrit dans la conception qu'on se fait du syndicalisme. Il est maintenant admis que les partis touchent un financement public, proportionnel aux voix recueillies lors des élections législatives. Cette « normalisation » de la vie politique n'est sans doute pas sans porter de contradictions : elle inscrit les partis dans un jeu institutionnel, là où justement leur extériorité leur donnait légitimité pour représenter des couches sociales qui se sentent exclues de la représentation institutionnelle. Pour les syndicats, recevoir un financement public participe d'une reconnaissance sociale. La classe ouvrière a été méprisée, écartée, ignorée, voire crainte, parce que « dangereuse ». Son mode de reconnaissance s'est longtemps fait en opposition à la société : nous sommes « les damnés de la terre ». Depuis les années 1960, c'est un processus de reconnaissance qui s'opère, notamment concernant la place de la créativité ouvrière dans la production, même dans le taylorisme. Le syndicat, reconnu dans son rôle social, l'est aussi comme intermédiaire, ce qui participe de la reconnaissance de la classe ouvrière comme sujet.

### Projet syndical

De nombreuses arrière-pensées président à l'approche d'une restriction du financement aux seuls adhérents, notamment autour de la théorisation d'une exclusion institutionnelle du syndicalisme. Les mécanismes de représentation conduiraient à la construction d'une bureaucratie, qui trouverait sa justification dans son propre prolongement. Dans cette optique, seule serait légitime l'activité syndicale à la base. L'élaboration relèverait soit du spontanéisme (dès lors qu'ils en auraient besoin, les salariés bâtiraient les réponses nécessaires, par analogie avec la grève générale qui, dans certaines représentations, résout tous les problèmes politiques), soit, de façon moins exprimée, de l'idée que le parti, présent en arrière-fond, donnerait les moyens idéologiques pour « penser la réalité ». Retour donc à une séparation entre activité immédiate (du domaine des syndicalistes, qui ne font pas de politique) et projet de transformation sociale (réservé aux partis politiques). Le syndicalisme devrait rester à sa place et n'aurait pas besoin de financement.

Un syndicalisme de transformation sociale doit, au contraire, porter ce projet à partir d'élaborations multiples qui ne peuvent être spontanées. Il doit se doter de structures qui répondent à la restructuration de liens sociaux, vers les PME, les précaires, les chômeurs. Il manque de moyens, c'est donc pour cela que toute approche en termes de rétraction du financement sur les seuls adhérents ne peut répondre à la situation. Mais plusieurs principes doivent présider à tout financement extérieur aux adhérents. Ce financement doit être transparent (les confédérations doivent publier leurs comptes, les syndicats doivent communiquer leur budget réel à leurs adhérents). Le financement public doit être indépendant de toute condition politique, comme pour les partis. Le financement des employeurs doit passer uniquement par des structures publiques (versements obligatoires à des comités d'entreprises, etc.). Tout financement public ou des entreprises doit être transparent et proportionnel aux scores électoraux des syndicats, à tous les niveaux. Les entreprises doivent financer des heures d'information syndicales des salariés. Mais, surtout, il faut travailler à l'élaboration d'un projet syndical, autour d'une unité syndicale nécessaire et de nouvelles pratiques syndicales plus étendues.

**Louis-Marie Barnier**